

Semaine Européenne pour l'Emploi des Personnes Handicapées

« Déclarer son handicap, ce n'est pas rien mais ça change tout »

Du 18 au 24 novembre 2019 aura lieu la Semaine Européenne pour l'Emploi des Personnes Handicapées. Cette semaine résulte d'un accord pris en 2015 entre différents partenaires européens afin de s'aligner sur la Convention Internationale relative aux droits des personnes handicapées.

Qu'est-ce que le handicap ?

Selon la loi du 11 février 2005, le handicap désigne « toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société ». Il est dû à une « altération (...) durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant ».

Dans le monde professionnel, le handicap se définit comme l'impossibilité pour une personne, du fait de ses problématiques de santé, de pouvoir réaliser l'ensemble des tâches qui lui sont confiées dans le cadre de son environnement de travail. Le handicap apparaît donc dans une situation donnée et pour une durée qui n'est pas forcément définitive.

Un handicap peut-être invisible et ses symptômes mal perçus par votre entourage de travail. Parlez-en et faites-le reconnaître.

Qui est concerné ?

Selon la loi sur l'égalité des chances du 11 février 2005, sont considérés comme agents en situation de handicap :

- Les personnes ayant la Reconnaissance de la Qualité de Travailleur handicapé
- Les victimes d'accident du travail ou de maladie professionnelle ayant une incapacité partielle permanente au moins égale à 10%
- Les titulaires d'une pension d'invalidité si celle-ci réduit d'au moins de 2/3 leur capacité de travail
- Les bénéficiaires de l'Allocation Adulte Handicapée (AAH)
- Les titulaires d'une pension militaire d'invalidité
- Les sapeurs-pompiers volontaires titulaires d'une allocation/rente
- Les agents bénéficiant d'une Allocation Temporaire d'Invalidité (ATI)
- Les agents reclassés
- Les titulaires d'une carte d'invalidité
- Les victimes de guerre et d'actes de terrorisme

Quels sont les grands types de handicap ?

	<p>Handicap moteur : Troubles pouvant entraîner une atteinte partielle ou totale de la motricité, notamment des membres supérieurs et/ou inférieurs (difficultés pour se déplacer, conserver ou changer une position, prendre et manipuler, effectuer certains gestes...).</p> <p>Ex : lombalgie, hernie discale, paraplégie, amputation...</p>		<p>Handicap suite à une maladie invalidante : Toutes les maladies respiratoires, digestives, parasitaires, infectieuses, génétiques peuvent entraîner des déficiences ou des contraintes plus ou moins importantes.</p> <p>Ex : diabète, sida, cancer, hyperthyroïdie, mucoviscidose...</p>
	<p>Handicap visuel : Il concerne les personnes aveugles, mais aussi, dans la majorité des cas, les personnes malvoyantes.</p> <p>Ex : amblyopie, cécité, altération des couleurs ou du champ visuel...</p>		<p>Handicap auditif : La perte auditive totale est rare. Comme pour le handicap visuel, la plupart des déficients auditifs possèdent « des restes auditifs » pour lesquels les prothèses auditives apportent une réelle amplification.</p> <p>Ex : surdité légère ou profonde</p>
	<p>Handicap psychique : Résulte de troubles mentaux chroniques ou d'une maladie psychique. Il se traduit par un dysfonctionnement de la personnalité caractérisé par des perturbations graves, chroniques ou durables, du comportement et de l'adaptation sociale.</p> <p>Ex : dépression chronique, troubles obsessionnels compulsifs, phobies, troubles addictifs...</p>		<p>Handicap intellectuel : C'est une difficulté à comprendre et une limitation dans la rapidité des fonctions mentales sur le plan de la compréhension, des connaissances et de la cognition.</p>

La Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH)

La RQTH, délivrée par la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH), est destinée aux agents en situation de handicap, atteints d'une maladie chronique ou de tout problème de santé pouvant affecter leur travail. Cette RQTH **permet à l'employeur de mettre en place des conditions de travail adaptées.**

La RQTH est une démarche personnelle, confidentielle, à l'initiative de l'agent et qui peut être effectuée à tout moment de la carrière.

Comment être reconnu comme travailleur handicapé ?

Pour être reconnu travailleur handicapé, il faut déposer une demande de RQTH auprès de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) de votre lieu de résidence, à l'aide du formulaire Cerfa n°15692*1 et du certificat médical Cerfa n°15695*1 rempli par votre médecin habituel et accompagné de toutes les pièces justificatives utiles.

Se faire reconnaître travailleur handicapé permet d'avoir accès à un ensemble de mesures mises en place pour favoriser l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap et leur maintien dans l'emploi. **Vous avez le droit à :**

- Aménagement du poste de travail
- Temps partiel ou aménagement d'horaires
- Formation professionnelle/bilan de compétences
- Moyens de transports adaptés
- Priorité pour les mutations/détachements
- Accès facilité aux concours
- Conditions spécifiques de départ à la retraite
- Bonification des chèques vacances

Nos établissements s'engagent

➤ Université d'Évry-Val-d'Essonne



Qui contacter à l'Université d'Évry Val-d'Essone ?

Docteur Denis Portnoï
Médecin de Prévention
01.69.47.80.88

Lydie MARTINEZ
Secrétaire du médecin de prévention
01.69.47.90.51

Marie FAVIER
Assistante sociale - Correspondante handicap
01.69.47.90.65

Programme pour la Semaine Européenne pour l'Emploi des Personnes
Handicapées à l'Université d'Évry-Val-d'Essonne

- **Mardi 19 novembre 2019 :**

Forum « *On va bien s'entendre* » (bâtiment Maupertuis)

Trois séances de spectacle-débats-apports d'environ 30 minutes chacune, autour de 3 saynètes dans l'amphithéâtre 150 :

12h15 - 12h45 : « *Dialogue de sourds* »

13h00 - 13h30 : « *Attitude adaptée* »

13h45 - 14h15 : « *Handicap, mode d'emploi* »

Exposition sensorielle (Hall Maupertuis)

« *Tes yeux sur mes oreilles — la surdité parlons-en* ». Des témoignages de personnes malentendantes seront mis en son et en poésie.

NB: Des casques seront mis à disposition des visiteurs. Un flashcode permettra à ceux qui le souhaitent, d'utiliser leur smartphone avec leurs propres écouteurs.

Dépistages gratuits par des audioprothésistes

Stands MGEN pour présenter les aides existantes aux personnes en situation de handicap, et proposer des fiches « mémentos santé » sur les TMS, les problèmes auditifs, le dos, les troubles de la voix.

Café offert

- **Jeudi 21 novembre 2019 :**

Café-RH (animé par la correspondante handicap) - Salle de convivialité 437

13h30 - 14h30 : Partageons les expériences ensemble, autour d'un café

Nous pouvons tous être confrontés au handicap, de manière temporaire ou durable, dans notre travail. Des solutions existent. Pour une meilleure information et compréhension des dispositifs, votre Correspondante handicap est la personne ressource.

Afin de pouvoir accueillir le plus grand nombre, merci de vous inscrire auprès de Marie FAVIER, Assistante sociale et Correspondante handicap (marie.favier@univ-evry.fr).

En fonction du nombre d'inscrits, une autre session pourra être proposée de 14h30 à 15h30.

<https://www.univ-evry.fr/evenements/agenda-des-evenements-universite/semaine-europeenne-pour-lemploi-des-personnes-handicapees.html?modeAffichage=month&cHash=185f5717abc1b24793434facbc92b296&month=11&year=2019>

➤ **Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines**



Qui contacter à l'Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines ?

Laure-Angelina René

Correspondante handicap des personnels

laure-angelina.rene@uvsq.fr

Tél. Versailles : 01 39 25 42 16

Tél. Guyancourt : 01 39 25 56 96

Portable : 06 79 01 78 05

Sylvie Le Coq-Beignon

Responsable du service d'accompagnement des étudiants et personnels handicapés
(SAEPH)

sylvie.le-coq-beignon@uvsq.fr

01 39 25 51 12

Pour la mise en place des aménagements de poste et d'horaires, la préconisation du médecin de prévention est obligatoire.

Prendre rendez-vous auprès du secrétariat :

Charlotte Chaigne

charlotte.chaigne@uvsq.fr

01 39 25 42 14

Médecin de prévention : **Dr Anh Van Hoang**

handicap.medpersonnel@uvsq.fr

Programme pour la Semaine Européenne pour l'Emploi des Personnes
Handicapées à l'Université d'Évry-Val-d'Essonne

Un **quiz** pour tester ses connaissances et des dépliants à gagner sur les « dys », le handicap invisible, j'handi accueille ou j'handi manage.

Une **exposition de sensibilisation au handicap** dite " itinérante" voyage de composante en composante au sein de l'UVSQ. Du 5 novembre au 20 décembre, elle est visible sur le site de Saint Quentin en Yvelines dans le hall du bâtiment d'Alembert.

➤ **Université Paris-Sud**



Qui contacter à l'Université Paris-Sud ?

- Le correspondant handicap des personnels

Mail : personnel.handicap@u-psud.fr

- Les médecins de prévention

Martine BERTHIER
Médecin du travail
martine.berthier@u-psud.fr
01 49 59 67 63

Anne BRUN
Médecin du travail coordonnateur
anne.brun@u-psud.fr
01 69 15 70 60

Hervé TOURNIER
Médecin du travail
hervé.tournier@u-psud.fr
01 46 83 56 73

- Les assistantes sociales

Charlotte BERTHELOTET
Assistante Sociale
charlotte.berthelotet@u-psud.fr
01 46 83 54 15

Claire CRINON
Conseillère Technique/Assistante Sociale et
Responsable du service social et d'action sociale.
claire.crinon@u-psud.fr
01 69 15 74 01

- Le service RH de votre direction

Programme pour la Semaine Européenne pour l'Emploi des Personnes
Handicapées à l'Université Paris-Sud

Journée portes ouvertes les 18 et 22 novembre

"Quels bénéfices avons-nous à déclarer notre handicap ?"

Accueil Handicap, Service social et d'action sociale du personnel

Personnel.handicap@u-psud.fr. 01 69 15 76 60

Bâtiment 209 D, Porte d'entrée extérieure à gauche du Bâtiment

Rue Jean Dominique Cassini, 91400 Orsay

Toute la semaine de 10h à 16h (service handicap et études au Bâtiment 336 – RDC) :
tout savoir sur la RQTH, ateliers CV/LM, recherche de stage...

- **Lundi 18 novembre 2019**

17h30

Projection du film « *Champions* »

(Bibliothèque Universitaire - salle de conférence Bâtiment 407)

Film Espagnol Réalisateur Javier Fesser

<https://www.youtube.com/watch?v=FEykvOdTT4w>

- **Mardi 19 novembre 2019**

17h30

Conférence Eric Dargent (MAAPS)

Biographie <https://www.wechamp-entreprise.co/conferencier-sportif/eric-dargent/>

- **Mercredi 20 novembre 2019**

12h – 14h

Espace jeux (hall de laMAAPS):

Les Discriminables, Hand17 Familles, KekiRisk sur l'emploi , etc...

- **Jeudi 21 novembre 2019**

19h30

Dîner à l'aveugle (CROUS Restaurant les Cèdres Bâtiment 427)

Plateau Tarif étudiants : 3,30 euros - Plateau hors étudiants : 7,70 Euros

Sur inscription: handicap.deve@u-psud.fr

➤ Ecole Normale Supérieure Paris-Saclay



Qui contacter à l'Ecole Normale Supérieure de Paris-Saclay?

Doreen KAMGA

Chargée de projet accompagnement RH, action sociale et handicap
Direction des Ressources Humaines
+33(0)1 47 40 77 07

doreen.kamga@ens-paris-saclay.fr

ENS Paris Saclay - 61 avenue du Président Wilson 94235 Cachan CEDEX

Programme pour la Semaine Européenne pour l'Emploi des Personnes
Handicapées à l'Ecole Normale Supérieure Paris-Saclay

- **Mardi 19 novembre**

La Cellule Handicap de l'ENS Paris Saclay vous propose de participer à de **deux handisketch (saynète) suivis de débats**,
11h30 ou 14h pour "Chanteur" et 12h ou 13h pour "Incroyable"

Lieu : ENS Paris-Saclay, Amphi Marie Curie, Bâtiment d'Alembert, 61 Avenue du Président Wilson, 94230 Cachan

Merci aux référent.es et correspondant.es handicap des différents établissements de l'Université Paris-Sud, l'Université Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines, l'Université Evry-Val-d'Essonne pour leurs documents supports grace auxquels ce document de sensibilisation et de compilation a été réalisé.